

# Politique d'investissement responsable

**Responsable** : Directeur de la recherche

**Date d'approbation par le conseil d'administration** : 6 décembre 2023

**Date d'effet** : Décembre 2023

La présente politique d'investissement responsable (IR) décrit les principes pour l'IR de Gestion de placements Mawer Ltée (Mawer), notre approche en matière d'investissement responsable, les lignes directrices que la société applique aux décisions de placement et la supervision. Cette politique s'applique à la fois aux actions et aux titres à revenu fixe sous gestion sur l'ensemble de notre plateforme de placement. Vu la nature complexe et évolutive des facteurs ESG, le directeur de la recherche revoit cette politique chaque année.

## Principes d'investissement responsable

Mawer s'engage à offrir la tranquillité d'esprit financière à ses clients. La société voit l'investissement responsable et la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme un élément clé pour identifier des occasions de placement et améliorer la gestion des risques. Ainsi, Mawer peut mieux s'acquitter de son obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt à long terme des clients et de les aider à atteindre leurs objectifs de placement.

Les décisions en matière d'investissement responsable de Mawer reposent sur les cinq principes clés énumérés ci-dessous :

1. L'objectif premier de Mawer est de maximiser les rendements à long terme ajustés au risque pour ses clients.
2. Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur les avantages concurrentiels viables et sur le profil risque-rendement des sociétés dans lesquelles nous investissons.
3. L'intégration des facteurs ESG à la méthode de placement de Mawer augmente les probabilités d'effectuer de bons placements.
4. Jouer un rôle actif en tant qu'investisseur est une responsabilité importante que Mawer assume pour le compte de ses clients.
5. Prêcher par l'exemple. Mawer, en tant qu'entreprise citoyenne, s'efforce d'améliorer ses propres pratiques ESG.

## Approche d'investissement responsable

L'approche de la société en matière d'investissement responsable en est une d'intégration des questions ESG, en ce sens que les considérations ESG sont intégrées à notre processus de prise de décisions de placement. En intégrant les questions d'ESG à notre processus d'investissement, nous évaluons la pertinence et l'importance relative des différents facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. La société n'exclut pas les placements qui comportent des risques liés aux facteurs ESG; elle évalue plutôt ces risques parmi d'autres et les prend en considération dans son évaluation globale du risque et du mérite de l'investissement. Elle

cherche à soutenir les entreprises qui prennent des mesures raisonnables pour comprendre, communiquer et améliorer leurs politiques ESG et le développement durable.

### **Facteurs environnementaux**

Mawer croit que les pratiques environnementales durables sont essentielles à l'investissement à long terme. Les conséquences environnementales (facteurs externes négatifs), comme les émissions de gaz à effet de serre, la pénurie d'eau, la pollution de l'air, la gestion des déchets, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources, entre autres, peuvent s'accumuler « hors du bilan » si elles ne sont pas bien gérées. Mawer appuie généralement les initiatives qui visent à atténuer et à gérer les risques liés aux conséquences environnementales dans un secteur d'activité en particulier.

En outre, la société est d'avis que les changements climatiques présentent des risques et des occasions à long terme qui pourraient avoir un impact significatif sur certains modèles d'affaires. Mawer soutient généralement les initiatives, les processus et les divulgations qui aident les entreprises à faire leur part pour limiter les changements climatiques. Mawer encourage les entreprises à explorer des cadres de travail, tels que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), qui fournissent des orientations sectorielles utiles dans le processus global de gestion des risques.

### **Facteurs sociaux**

Mawer estime que les cultures d'entreprises et les pratiques commerciales qui mettent l'accent sur le bien-être des parties prenantes, notamment les employés, les clients et les communautés locales, sont un élément important de la responsabilité sociale des entreprises. Ainsi, les questions liées (mais sans s'y limiter) à la diversité, à l'équité et à l'inclusion ainsi qu'à la sécurité au travail, aux droits du travail, aux droits de la personne, aux relations avec les communautés locales (p. ex. : les communautés autochtones) et à la cybersécurité sont prises en compte dans la prise de décisions de placement.

### **Facteurs de gouvernance**

Mawer considère qu'une bonne gouvernance d'entreprise doit être un pilier fondamental des entreprises dans lesquelles elle investit. Afin de promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance, nous évaluons, à l'aide de nos recherches, les différents éléments de la structure et des pratiques de gouvernance d'une entreprise, y compris (mais sans s'y limiter) les questions liées à son conseil d'administration, à la rémunération des dirigeants, aux droits des actionnaires, aux contrôles internes et à l'imputabilité.

## **Directives d'investissement responsable**

### **Directives visant les décisions d'achat ou de vente de titres en fonction des facteurs ESG**

La philosophie de placement de Mawer est axée sur la qualité des entreprises dans lesquelles nous investissons, le talent de leurs dirigeants et leur valorisation. Les facteurs ESG sont reconnus comme étant utiles pour évaluer la qualité des placements et prendre de bonnes décisions en matière de construction de portefeuilles. Parfois, les facteurs ESG ont une incidence sur l'évaluation des titres, notamment lors de l'estimation des revenus, des prévisions de coûts ou par l'entremise des hypothèses de taux d'actualisation.

S'ils estiment qu'un facteur ESG pourrait comporter des risques importants pour le placement, les gestionnaires de portefeuille font appel à leur bon jugement pour évaluer les options qui s'offrent à eux (p. ex. : conserver, réduire, liquider ou éviter le placement), tout en continuant de prendre en considération le processus global de construction de portefeuilles. S'ils jugent qu'un facteur ESG important pourrait offrir un

avantage de taille, ils font une fois de plus appel à leur bon jugement pour accroître la pondération du titre dans le processus de construction de portefeuilles.

Conformément au modèle de prise de décisions de Mawer, en vertu duquel le « gestionnaire principal décide en tenant compte des idées de ses collègues », les gestionnaires de portefeuille ont le dernier mot à l'égard des décisions concernant leurs portefeuilles et sont imputables de toutes leurs décisions de placement, y compris celles prises en fonction des facteurs ESG, à partir des principes et directives énoncés dans la présente politique.

### **Directives visant les échanges ou le dialogue avec les dirigeants d'entreprise en fonction des facteurs ESG**

La société considère que les échanges ou le dialogue avec les dirigeants d'entreprise peuvent faciliter les changements positifs au sein des entités cotées en bourse. L'analyse des entités peut nous aider à découvrir des occasions ou des risques de placement en lien avec les facteurs ESG. Si ces enjeux ont une incidence majeure sur l'entreprise, Mawer encourage les membres de l'équipe de recherche à approcher les dirigeants de l'entreprise et à leur faire part de leurs idées et opinions.

Les échanges sont définis de trois manières différentes :

1. Vérification des faits et collecte de renseignements : Cela permet à Mawer d'évaluer l'ampleur et la probabilité des risques et des occasions de placement.
2. Agir en tant que conseiller et apporter une contribution : Conformément au modèle de prise de décision de Mawer, selon lequel le gestionnaire principal prend les décisions en tenant compte des idées de ses collègues, l'expérience de Mawer nous a appris qu'une contribution directe aux instances décisionnelles (c'est-à-dire aux équipes de gestion de portefeuille), par le biais d'échanges et indirectement par un vote et par nos placements, donne les meilleurs résultats à long terme.
3. Influencer le changement : S'applique aux scénarios dans lesquels il y a une chance raisonnable que Mawer ait un impact sur le résultat souhaité (par exemple, en étant un actionnaire important).

Chaque échange est abordé de manière ascendante, une entreprise à la fois, et l'évaluation de chaque enjeu important dépend de l'ampleur et de la probabilité du risque que comporte l'entreprise visée. Chaque occasion d'échange est unique, tout comme son impact. Ainsi, les priorités d'échange sont déterminées en fonction du seuil d'importance et de son impact sur le rapport risque-rendement du placement.

La société croit que les échanges ou le dialogue avec les dirigeants peuvent être de puissants agents de changement et qu'ils sont parfois plus efficaces qu'un simple vote contre une motion recommandée par la direction de la société ou en faveur d'une proposition d'actionnaire. Par conséquent, Mawer invite les membres de l'équipe de recherche à approcher les administrateurs ou les dirigeants de l'entreprise, au moment opportun et dans le respect de toutes les lois sur les valeurs mobilières, afin qu'ils puissent expliquer pourquoi ils ont voté contre une motion en particulier, faire état des principes ou directives qui entrent en ligne de compte et proposer des solutions de rechange.

Pour déterminer s'il y a lieu d'approcher les administrateurs ou les dirigeants d'une entreprise, nous devons soupeser les avantages et les coûts et risques des échanges ou du dialogue. Par conséquent, la décision de Mawer d'amorcer des échanges ou un dialogue est prise au cas par cas.

Dans les cas extrêmes, lorsque les échanges avec les dirigeants ou le conseil d'administration n'aboutissent pas au résultat souhaité et que le point en litige est important et mine la thèse d'investissement, l'équipe de recherche peut choisir d'intensifier ses échanges de plusieurs manières :

1. Dialogue avec le PDG.
2. Dialogue avec un membre du conseil d'administration si l'issue de la communication avec le PDG n'est pas satisfaisante.
3. Voter en conséquence lors du vote par procuration et, si nécessaire, informer à l'avance les dirigeants de l'entreprise des intentions de vote de Mawer.
4. Voter contre la rémunération des cadres.
5. Voter contre la réélection d'un ou plusieurs administrateurs, y compris le président du conseil d'administration.
6. Voter en faveur du congédiement de tous les membres du conseil d'administration.
7. Réduire ou liquider le placement.

La ligne de conduite quant à l'intensification des échanges est décidée au cas par cas, à la discrétion et au bon jugement du gestionnaire de portefeuille et/ou de l'analyste.

#### **Directives visant l'exercice du droit de vote en fonction des facteurs ESG**

Mawer a rédigé un Énoncé des directives et procédures de vote par procuration (« Directives de vote par procuration ») (en anglais seulement) détaillé, qui fait partie intégrante de la présente politique d'IR. Les principaux éléments de nos Directives de vote par procuration sont conformes aux normes de gouvernance des entreprises en vigueur et portent sur des enjeux qui sont soumis aux actionnaires de manière récurrente.

L'objectif de Mawer est d'exercer son droit de vote sur chaque action de chaque entreprise dans laquelle elle investit à chaque assemblée des actionnaires. De plus, la société a recours à une approche intégrée en vertu de laquelle toutes les décisions de vote par procuration sont prises à l'interne par les membres de l'équipe de recherche qui prennent part à l'analyse de l'entreprise et reposent sur les directives de vote par procuration de Mawer et/ou sur une appréciation raisonnable de ce qui est dans l'intérêt des actionnaires. Mawer est abonnée aux services d'un tiers qui effectue des recherches additionnelles et met en contexte les éléments soumis à un vote par procuration mais, en bout de ligne, elle s'en remet à ses directives de vote par procuration pour décider comment voter.

En règle générale, Mawer ne s'empêche pas d'investir dans des sociétés simplement parce que les gestionnaires de portefeuille ou les analystes ne sont pas d'accord avec les agissements des membres du conseil d'administration ou des dirigeants de l'entreprise. Mawer estime que « voter contre » une proposition peut aller de pair avec la notion de soutien financier de l'entreprise et montre que Mawer joue un rôle actif en tant qu'investisseur. Cela dit, compte tenu de notre philosophie, qui consiste à investir dans des entreprises créatrices de richesse et dirigées par des gens très compétents, nous votons le plus souvent conformément à la recommandation de la direction mais, si elle le juge opportun, l'équipe peut voter « contre » une recommandation.

#### **Directives visant les divulgations et rapports concernant les facteurs ESG**

Mawer croit que les entreprises devraient prendre des mesures raisonnables, compte tenu des ressources dont elles disposent, pour divulguer les renseignements ESG pertinents et importants et expliquer aux investisseurs les progrès réalisés en ce qui a trait aux facteurs ESG. L'importance relative est principalement déterminée en fonction de la recherche interne de Mawer et du jugement raisonnable de l'analyste et/ou du gestionnaire de portefeuille. Si une entreprise omet de procéder à une divulgation raisonnable d'un facteur ESG et que nous soupçonnons que cela pourrait poser un risque important, nous pourrions demander à l'entreprise de divulguer davantage de renseignements en lien avec le facteur ESG en question. Nous évaluons d'abord si les demandes sont raisonnables, compte tenu des ressources nécessaires pour répondre à cette exigence, de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable et de l'importance relative de ces renseignements pour nous aider à prendre nos décisions de placement.

Dans le cadre de sa méthode de placement, Mawer collige les renseignements importants, y compris ceux sur les facteurs ESG et ses échanges avec les dirigeants de l'entreprise concernant ces facteurs pour appuyer son analyse et ses décisions de placement. Mawer a mis au point un tableau de bord ESG pour effectuer un meilleur suivi des facteurs ESG dans l'ensemble des stratégies de la société. Cet outil sert à faciliter le suivi des échanges sur les enjeux ESG et des dossiers de vote par procuration sur l'ensemble de notre plateforme de recherche.

La société a recours à des plateformes de données et d'analyse des facteurs ESG de tierces parties pour compiler les données ESG des portefeuilles par rapport à leurs indices cibles respectifs, le cas échéant.

Le rapport annuel sur l'investissement responsable de Mawer sert d'outil pour informer les clients de l'approche ESG de la société au moyen d'exemples qui illustrent bien la mise en application de nos principes de placement.

### **Directives de résolution des conflits d'intérêts en lien avec les facteurs ESG**

Les conflits d'intérêts surviennent lorsque Mawer investit dans une entité qui est aussi un de ses clients. Si un enjeu ESG majeur survient en pareilles circonstances, Mawer exige du décideur qu'il en informe immédiatement le Service de la conformité, tout en respectant les procédures applicables des Directives de vote par procuration de la société, de la Politique de conduite des affaires et du Manuel du comité d'examen indépendant sur les conflits d'intérêts (en anglais seulement).

### **Principes d'investissement responsable**

En plus de ses principes et directives en matière d'investissement responsable, Mawer est signataire de l'initiative Principes d'investissement responsable (PRI), ce qui démontre son engagement à contribuer au développement d'un système financier mondial plus viable. Nous avons adopté les grands principes de l'initiative PRI énumérés ci-dessous car ils coïncident avec les principes et directives énoncés dans le cadre de la présente politique.

1. Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des titres.
2. Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
3. Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre de l'initiative PRI dans le domaine des placements.

5. Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre de l'initiative PRI.
6. Nous rendrons compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'initiative PRI.

### **Supervision en matière d'investissement responsable**

Le comité ESG de Mawer supervise la stratégie ESG globale de la société et soutient les programmes dans le but de faire avancer les occasions liées aux facteurs ESG et d'atténuer les risques liés aux facteurs ESG au sein de l'équipe de recherche et à l'échelle de la société. La prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités commerciales ne fait pas que répondre à notre cinquième principe d'investissement responsable (prêcher par l'exemple); c'est l'expression naturelle des valeurs fondamentales qui orientent nos actions.

Le comité ESG est composé d'un membre du conseil d'administration, du directeur de la recherche, d'un spécialiste du développement durable et de représentants des principaux secteurs d'activité de la société. Le Comité ESG se réunit trimestriellement, ou plus fréquemment selon les besoins, et présente son rapport au comité de gestion des risques et d'audit du conseil d'administration.

De plus, les dirigeants de l'équipe de recherche, y compris le chef des placements et le directeur de la recherche, assurent la supervision dans le cadre du processus d'évaluation de la recherche pour veiller à ce que cette politique soit appliquée de manière cohérente et uniforme. Le directeur de la recherche peut orienter toute décision ou action en vertu de la présente politique, après avoir été formellement informé par le gestionnaire de portefeuille principal ou tout autre employé de Mawer : a) d'une violation imminente de la présente politique; b) d'une interprétation ambiguë de la présente politique; ou c) de la nécessité d'obtenir des directives concernant la mise en œuvre de la présente politique.

Enfin, puisqu'elle est une société dont tous les actionnaires sont des employés, Mawer fait appel à la responsabilité collective en ce qui concerne le respect des procédures et des politiques de la société, y compris celles liées aux facteurs ESG.